



ACCUEIL DES ELEVES INTERNATIONAUX CHARTRE – REGLEMENT Lycée Saint Louis

Pour bien vivre ensemble, un ensemble de droits et devoirs sont nécessaires.
Toutes les consignes et règles de vie ne peuvent être écrites.
Nous comptons sur l'intelligence, la bonne foi et le savoir-vivre de chacun pour créer une bonne ambiance au sein de notre institution.

Retards- absences :

- Toute absence doit être justifiée par téléphone avant 8h30.
- Pour tout déplacement, une demande d'autorisation doit être faite auprès de Mme Bodereau et validée par le Chef d'Etablissement, 15 jours avant la date de départ.
- Aucun départ n'est autorisé en dehors des dates de vacances.
- La ponctualité est exigée de tous.

Comportement :

- L'utilisation des téléphones portables et écouteurs est strictement interdite dans les salles et les couloirs sous peine de confiscation immédiate.
- Le chewing-gum est interdit pendant les cours, au CD.
- Le port de la casquette ou de bonnet n'est pas autorisé dans les bâtiments.
- Seuls les manuels, les calculatrices sont prêtés aux élèves pendant le séjour.
- Les livres d'études (livres nécessaires en français et en enseignement de spécialités linguistiques) sont à la charge de l'élève international.

Divers :

- Perte ou vol d'objet : l'établissement décline toute responsabilité.
- Les vélos et scooters doivent être stationnés en face de l'amphithéâtre.
- Pour des raisons de sécurité, il est fortement conseillé de payer la scolarité par virement interbancaire.

Le Foyer :

C'est un lieu où vous pouvez rencontrer des lycéens, discuter, jouer, vous détendre, écouter de la musique, boire un café et manger une gourmandise.

Il est ouvert de 7h30 à 8h, de 9h45 à 10h00, de 11h50 à 13h45, de 15h45 à 16h00

Section Sportive Locale :

Des activités ont lieu certains midis sous forme de clubs sportifs (tournois de basket, football en salle, volley, tennis de table, badminton).

Aumônerie :

Un parcours de foi est possible une fois par semaine.

Les cours

Vous devez :

- Assister aux cours qui sont indiqués sur votre emploi du temps et qui correspondent au niveau dans lequel vous serez affecté..
- Avoir le matériel nécessaire (cahiers, crayons).
- Participer et vous impliquer en cours (comme des autres élèves).

Le CDI :

Vous devez :

- vous inscrire sur le cahier de présence en entrant au CDI.
- déposer vos cartables sur le meuble réservé aux sacs.
- jeter les chewing-gums
- travailler en silence et dans le calme

Vous pouvez :

- emprunter un livre ou magazine pour 15 jours
- utiliser la photocopieuse en achetant une carte de photocopies
- participer au **Café Littéraire**, 1 fois par mois. Il s'agit d'une rencontre pour échanger à propos des lectures coups de cœur.

Nom et prénom de l'élève
(Cela vaut signature)

Noms et prénoms des représentants légaux
(Cela vaut Signatures)